

Responsabilité sociale

Déclaration de responsabilité sociale de Lydall

Chez Lydall, nous cherchons à être une entreprise et un partenaire communautaire responsables au travers de nos initiatives à la poursuite de l'excellence, de l'innovation et de la performance de manière durable. Dans le cadre de nos efforts pour incarner cet idéal, nous nous engageons à adopter un mode de fonctionnement axé sur la sécurité, à protéger nos effectifs et l'environnement, et à faire preuve de responsabilité et d'éthique avec nos actionnaires, nos employés, nos communautés et nos principaux intervenants. Nous en attendons de même de notre chaîne d'approvisionnement.

Les directives suivantes décrivent nos attentes minimales quant à l'éthique professionnelle, la gérance environnementale, les conditions de travail et le respect des droits de l'homme pour nous-mêmes, nos fournisseurs et sous-traitants. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent ces normes et les répercutent sur leur chaîne d'approvisionnement. Tout fournisseur ne se conformant pas à ces principes essentiels sera remplacé.

Éthique professionnelle

L'honnêteté et l'intégrité sont des principes fondamentaux chez Lydall. Cela implique, au minimum, de se conformer aux lois locales, notamment celles relatives aux principes suivants :

- Lutte contre la corruption
- Pratiques commerciales anticoncurrentielles
- Lutte contre les pots-de-vin
- Protection de la propriété intellectuelle
- Respect des données de l'entreprise et des données personnelles
- Contrôle des exportations
- Conflits d'intérêts
- Délit d'Initié

Normes environnementales

Pour nos communautés partout dans le monde, nous travaillons à protéger l'environnement, à optimiser l'efficacité de nos produits et à réduire les déchets, les émissions, la consommation d'énergie et l'utilisation de matériaux sensibles. Nous nous efforçons de nous conformer à toutes les lois et réglementations environnementales en vigueur et de gérer nos activités de sorte à réduire toute incidence négative sur l'environnement. Nous attendons de nos employés qu'ils utilisent des méthodes qui respectent l'environnement dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous attendons qu'une gérance environnementale effective soit développée sur notre chaîne d'approvisionnement afin de réduire l'empreinte sur l'environnement de nos produits tout au long de leur cycle de vie. Tous les produits fabriqués sur la chaîne d'approvisionnement, ainsi que les matières et substances appliquées entrant dans le procédé, doivent respecter les normes environnementales pour la conception, le développement, la distribution, l'utilisation, l'élimination et le recyclage. Il s'agit de :

- réduire la consommation d'énergie et d'eau
- réduire les émissions de gaz à effet de serre
- augmenter l'utilisation de matières premières et d'énergies renouvelables
- améliorer la gestion appropriée des déchets, le recyclage et la réutilisation bénéfique
- former les employés

Conditions de travail et droits de l'homme

Lydall s'engage à traiter ses employés de manière juste et équitable. C'est pourquoi nous portons une attention particulière à toutes les obligations légales relatives, entre autres, à la protection des employés et disposons de politiques et procédures spécifiques sur l'égalité des chances en matière d'emploi, la lutte contre le harcèlement, la toxicomanie, les congés, la violence et les représailles au travail. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent ces valeurs, qu'ils créent des conditions de travail favorables pour leurs employés et qu'ils respectent les droits humains élémentaires dans les domaines suivants :

- *Travail des enfants et jeunes ouvriers* : le recours au travail des enfants n'est pas toléré et les fournisseurs doivent s'assurer que l'âge d'admission à l'emploi est conforme au droit du travail local.
- *Travail forcé (trafic humain)* : Lydall n'utilise ni ne saurait tolérer le recours par un fournisseur à quelque forme que ce soit de travail forcé ou obligatoire. Lydall ne s'adonne pas au trafic d'êtres humains et attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment à cette norme.
- *Liberté d'association* : les employés sont encouragés à communiquer ouvertement avec la direction sur leurs conditions de travail, sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement. Conformément à la législation locale, les employés ont le droit de s'associer librement, d'adhérer ou non à des syndicats, de se faire représenter et d'assister à des comités d'entreprise.
- *Santé et sécurité* : Lydall s'engage à fournir et attend de ses fournisseurs qu'ils mettent à disposition de tous les employés un environnement de travail qui satisfait ou excède les normes en vigueur en matière de sécurité et de santé au travail, qui est exempt des dangers avérés liés à la santé et la sécurité et qui favorise la culture « zéro accident » que nous nous efforçons d'atteindre.
- *Harcèlement et discrimination* : Lydall offre et attend de ses fournisseurs qu'ils offrent à tous les employés un environnement de travail exempt de discrimination, de harcèlement ou de comportements personnels ne conduisant pas à un climat de travail productif.

Entreprise citoyenne

Lydall s'engage à promouvoir la bonne citoyenneté. Tout au long de l'année, les employés participent de différentes manières à la sensibilisation, à la collecte de fonds et de dons en faveur d'organismes caritatifs, de causes et d'individus et à l'amélioration des communautés dans lesquelles ils vivent et travaillent.

Si vous avez des questions au sujet de la politique de Lydall et de son engagement en faveur de la responsabilité sociale, contactez-nous à l'adresse suivante :

Lydall, Inc.
One Colonial Road
Manchester, CT 06042 (USA)
A l'attention du : Service Juridique
– OU –
info@lydall.com